

SESAME en PACA

Plus de 700 jeunes sont ou ont bénéficié du dispositif depuis le lancement en 2015,

Il s'agit d'être en mesure :

- D'envisager un projet professionnel dans le secteur de l'animation et du sport,
- D'exprimer une motivation pour l'encadrement des activités physiques et sportives ou des activités socioculturelles,
- De justifier d'une première expérience dans l'un de ces secteurs,
- De pratiquer une ou plusieurs activités sportives si le projet concerne l'encadrement sportif,
- De répondre aux obligations d'honorabilité prévues pour l'encadrement des activités sportives et culturelles.



Qui contacter en PACA ?

Référente régional Sésame PACA :

Souad Dinar

Souade.Doual-Dinar@region-academique-paca.fr

06.01.27.64.31

Département des Alpes-de-Haute-Provence :

Stéphane Jullien

06.35.47.14.30

stephane.jullien@ac-aix-marseille.fr

Département des Hautes-Alpes :

Frédéric Bourinet

04.92.22.22.86

frederic.bourinet@ac-aix-marseille.fr

Département des Alpes-Maritimes :

Nathalie Quentin

04.93.72.27.67

nathalie.quentin@ac-nice.fr

Département des Bouches-du-Rhône :

Gaël Dosière

04.86.94.70.09

gael.dosiere@ac-aix-marseille.fr

Département du Var :

Catherine Thomas

04.83.24.62.20

catherine.thomas@var.gouv.fr

Peggy Froger

Peggy.froger@var.gouv.fr

Département du Vaucluse :

Elisabeth Chémouni

04.88.17.86.84

elisabeth.chemouni@ac-aix-marseille.fr

Blandine Poix

04.88.17.86.68 / 06.02.14.01.90

blandise.poix@ac-aix-marseille.fr



2021



Sésame vers l'emploi pour le sport et l'animation dans les métiers de l'encadrement

Partez à la rencontre de votre avenir



#1jeune1solution

Le dispositif SESAME (Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement) a pour objectif d'accompagner vers un emploi dans le sport et dans l'animation les jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle. Il permet d'offrir à chacun de ces jeunes un parcours individualisé (information, positionnement, pré-qualification, formation, suivi par un référent).

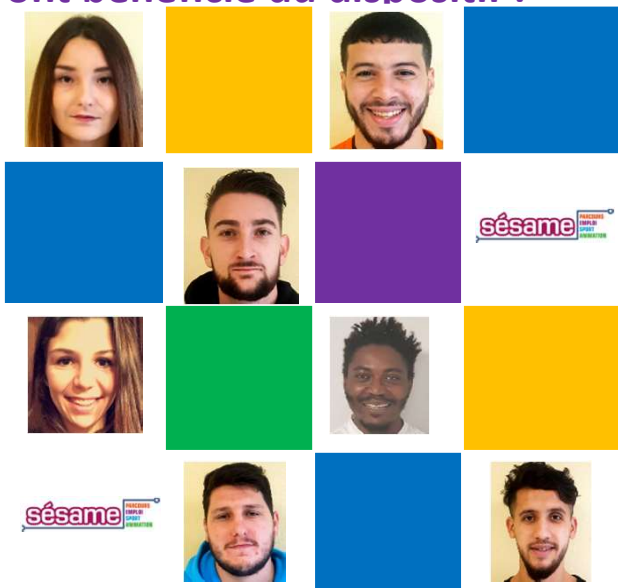
SESAME c'est quoi ?

Mis en place en 2015, le dispositif SESAME (Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement) a pour objectif d'accompagner des jeunes vers une formation d'éducateur sportif ou d'animateur, et leur insertion.

Il permet d'offrir à ces jeunes un parcours individualisé : information, positionnement, pré-qualification, formation, suivi par un référent. Un accompagnement personnalisé et/ou une aide financière peuvent être mis en place.

SESAME est intégré au Plan #1jeune1solution et permettra d'accompagner 6 000 jeunes d'ici 2022 vers une qualification et une insertion professionnelle dans le sport et l'animation.

Ils ont bénéficié du dispositif :



Retrouvez leur témoignage en vidéo sur le site de la DRAJES PACA :
SESAME PACA 2021

UN JEUNE, UN PROJET, UNE FORMATION, UN EMPLOI.

Qui peut postuler :

Des critères d'âge impératifs : 16-25 ans révolus avec dérogation jusqu'à 30 ans pour les personnes reconnues en situation de handicap.

ET

Des critères géographiques :

Résidant au sein d'un quartier politique de la ville (QPV), d'une zone de revitalisation rurale (ZRR) ou d'une commune des PÉTR ou EPCI engagés dans un contrat de ruralité.

OU

Des critères sociaux :

Jeune sans soutien familial, bénéficiaire de la garantie jeunes, résidant en foyer de jeunes travailleurs, jeune mineur bénéficiant d'un suivi PJJ (protection judiciaire de la jeunesse), bénéficiaire de l'aide sociale à l'enfance ou d'un contrat jeune majeur, réfugiés.

OU

Des critères de niveau de formation :

Jeunes en situation de décrochage scolaire, en cours ou fin d'accompagnement école de la 2^{ème} chance ou centre Épide, jeunes sortis du système scolaire sans diplôme qualifiant ou professionnel,

OU

Des critères de niveau de formation :

Jeunes ayant une pratique sportive de haut niveau et un projet de formation ou de reconversion dans les métiers visés par le dispositif Sesame : sportifs de haut niveau (catégories élite, sénior, relève ou reconversion), sportifs de collectifs nationaux, sportifs espoirs, sportifs sous convention de formation dans un centre de formation de club professionnel agréé par le ministère.

OU

Des critères de difficultés d'insertion particulières :

Jeunes n'entrant pas dans les critères d'éligibilité fixés ci-dessus (à l'exception du critère d'âge), dont le projet professionnel est avéré, et dont le parcours ne pourrait être concrétisé sans le concours du dispositif Sesame.

UN TRAVAIL EN PARTENARIAT

Pour quel parcours :

Remise à niveau ou pré-qualifications (à condition de poursuivre sur une formation qualifiante) :

- BAFA / BAFD,
- PSC1,
- Diplômes fédéraux sportifs, BNSSA,

Formations qualifiantes :

- CQP (Certificat de Qualification professionnelle),
- CPJEPS (Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport),
- BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport),
- DEJEPS (Diplôme d'État de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport).

De nombreux acteurs interviennent dans le dispositif :

- Les services du ministère en charge de la jeunesse, des sports et de la vie associative (DRAJES, DSDEN),
- Le service public de l'emploi (DIRECCTE, Pôle emploi...),
- Les associations sportives, de jeunesse et d'éducation populaire (CROS, CDOS, les clubs, ...),
- Les réseaux d'information et d'orientation des jeunes (missions locales...),
- Les collectivités territoriales,
- L'OPCA – UNIFORMATION pour l'aide au financement des formations pour les employeurs associatifs.

Ces partenaires agissent ensemble pour :

- Repérer les jeunes,
- Repérer les emplois potentiels,
- Organiser l'offre de pré-qualification et de Formation en relation avec le positionnement du jeune,
- Consolider et sécuriser le parcours du jeune,
- Orienter le jeune sur les cofinancements possibles et apporter un soutien sur la partie résiduelle,
- Assurer le suivi des jeunes.

Financement :

Une aide sur les frais pédagogiques est envisagée à hauteur de 2 000 € maximum par personne et peut intervenir en complément d'autres financements.